



A Pontoise, le 21 novembre 2023

Objet : consignes syndicales pour la deuxième journée de pré-rentrée

Monsieur le Directeur académique,

Alors que l'École est sous tension, les personnels ne comptent pas leurs heures ni leurs forces. Depuis la reprise de septembre, la situation s'est pourtant encore aggravée. Les personnels sont à bout tant leurs conditions de travail se sont dégradées. Le SE UNSA 95 l'a exprimé en CDEN et en CSA. Mais votre note de service du 25 octobre 2023 ne répond pas à cette problématique.

Vous demandez la mise en place d'une seconde journée de pré-rentrée.

Or, l'arrêté du 7 décembre 2022 n'impose pas de seconde journée de pré-rentrée : « pour les enseignants, deux demi-journées pourront »(et non devront). Vous avez d'ailleurs repris ce terme dans votre note.

C'est pourquoi le SE-Unsa 95 appelle les personnels des écoles à suivre la consigne syndicale suivante :

- Ne pas réaliser cette seconde journée de pré-rentrée tout en respectant le décret du 30 juillet 2008

Nous vous prions de croire, Monsieur le Directeur académique, en notre profond attachement au service public d'éducation.

Thomas Saubaber, Secrétaire départemental SE-Unsa 95